

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 juin 2003

Original: français

**Rapport du Secrétaire général sur la situation
en République centrafricaine et les activités
du Bureau d'appui des Nations Unies
pour la consolidation de la paix en République
centrafricaine (BONUCA)**

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la demande du Conseil de sécurité, contenue dans la déclaration de son Président du 26 septembre 2001 (voir S/PRST/2001/25), dans laquelle le Conseil m'a prié de continuer à le tenir régulièrement informé des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et de la situation dans ce pays.

2. Le rapport couvre la période de janvier à juin 2003 et rend compte des activités du BONUCA et des développements significatifs intervenus en République centrafricaine sur les plans politique, sécuritaire, militaire, économique et social, et dans le domaine des droits de l'homme, depuis mon dernier rapport du 3 janvier 2003 (S/2003/5). Le rapport fait aussi le point de la situation depuis le coup d'État du 15 mars 2003. Depuis cette date, le Secrétariat a présenté deux briefings aux membres du Conseil de sécurité. M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général, a réalisé le premier briefing le 20 mars, suivi le 17 avril d'un second briefing du général Lamine Cissé, mon représentant en République centrafricaine.

II. Situation politique

3. La période sous revue a été essentiellement marquée par le coup d'État du 15 mars 2003 du général François Bozizé, qui a renversé le régime du Président élu Ange Félix Patassé, interrompant ainsi les préparatifs déjà bien avancés du dialogue national qui avait suscité beaucoup d'espoir.

4. Les coordonnateurs de ce dialogue, nommés par le Président Patassé à la fin du mois de décembre 2002, avaient en effet rencontré toutes les parties prenantes à ce forum, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, en janvier et février 2003. Une première phase du dialogue était même annoncée à Rome, sous les auspices de la Communauté catholique Sant'Egidio.



5. L'importance du dialogue national pour l'avenir de la République centrafricaine ne semble pas avoir été perdue de vue par les nouvelles autorités qui se sont engagées à l'organiser pendant la période de transition.

6. J'ai fermement condamné cette prise du pouvoir par des moyens non constitutionnels dans un communiqué de presse du 17 mars 2003 (SG/SM/8637/AFR/584). Les membres du Conseil se rappelleront qu'ils l'ont fait dans les mêmes termes dans la déclaration de leur Président du 20 mars 2003 (SC/7700/AFR/588).

7. Les nouvelles autorités ont affirmé qu'il s'agit d'une « interruption temporaire du processus démocratique » devant permettre de créer les conditions d'un retour à une « démocratie véritable ». À cet effet, elles ont opté pour une gestion consensuelle de la période de transition, en y associant toutes les sensibilités politiques et les autres acteurs de la société civile. Elles envisagent une période de transition qui durerait moins de 22 mois, le retour à la légalité constitutionnelle étant prévu pour janvier 2005.

8. L'organisation des élections est programmée pour le second semestre de 2004, conformément aux termes de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 17 avril 2003 (SC/7736/AFR/607), dans laquelle les membres du Conseil ont souhaité que les élections aient lieu dans les meilleurs délais possibles. Les autorités mettent cependant comme condition du respect de cet engagement, une assistance conséquente de la communauté internationale, permettant la restauration de la sécurité dans le pays et l'amélioration de la situation économique.

9. Pour l'instant, les institutions de transition sont mises en place : un gouvernement de 28 membres regroupant toutes les sensibilités politiques (y compris le Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), parti du Président Patassé) et associant même les syndicats; un Conseil national de transition, organe consultatif au sein duquel sont représentés les acteurs politiques et les organisations de la société civile.

10. Le général Bozizé a pris une ordonnance d'amnistie en faveur des auteurs de la tentative de coup d'État du 28 mai 2001, dont l'ancien Président André Kolingba, qui avait déclaré être l'instigateur de ce coup de force avorté. Cet acte, qui va dans le sens de son souci affiché de réconciliation nationale, a amené de nombreux Centrafricains exilés et réfugiés à l'extérieur à rentrer au pays. De même, les militaires (au nombre d'un millier) qui avaient fui au lendemain du putsch manqué du 28 mai 2001 ont commencé à être réintégrés cas par cas au sein de l'armée, conformément à l'article 3 de l'ordonnance d'amnistie. Enfin, l'ancien Président Kolingba, cassé et rétrogradé comme soldat de deuxième classe après cette tentative de coup d'État, a été rétabli dans son grade de général d'armée, le 19 mai 2003.

11. Le général Bozizé a déclaré qu'il ne serait pas candidat à la prochaine élection présidentielle. Cela est de nature à mener la transition dans un climat de relative sérénité.

III. Situations sécuritaire et militaire

12. Elles restent marquées par l'insécurité, aussi bien avant qu'après le coup d'État du 15 mars 2003. La situation sécuritaire n'est pas encore totalement maîtrisée, tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays. Dans les premiers jours ayant suivi

le coup d'État, les troupes tchadiennes, appelées en renfort, avaient permis de mettre fin aux pillages dans la capitale et d'y procéder à de vigoureuses opérations de désarmement. Mais, depuis lors, une certaine insécurité sévit dans Bangui, avec notamment de nombreux vols de véhicules et des actes de banditisme armé. La situation ne semble guère meilleure à l'intérieur du pays, où les autorités administratives sont toujours absentes et des embuscades et autres activités des coupeurs de route sont signalées sur les principaux axes. La recrudescence de l'insécurité est favorisée par la prolifération d'armes et la paupérisation des populations.

13. La Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (380 hommes), dont les contingents gabonais (139 hommes) et congolais (120 hommes) viennent d'avoir l'apport des éléments tchadiens (121 hommes), a repris ses opérations de patrouille et de contrôle dans la capitale, en attendant la mise en oeuvre de l'autre volet de sa nouvelle mission, qui est la sécurisation du territoire. Le sommet extraordinaire de la CEMAC de Libreville, du 3 juin 2003, a adopté le nouveau mandat de la force, en élargissant donc sa mission. Les troupes françaises (300 hommes), arrivées au lendemain du coup d'État, assurent la protection de l'aéroport de Bangui, après avoir procédé à l'évacuation des ressortissants étrangers après le 15 mars 2003.

14. La maîtrise de la situation sécuritaire en République centrafricaine reste le préalable au fonctionnement normal de l'État, à la reprise des activités économiques, au bon déroulement de la transition et à l'organisation des prochaines élections dans des conditions de transparence et de régularité. Cette restauration de la sécurité requiert la restructuration tant attendue des forces de défense et de sécurité et un désarmement systématique dans la capitale comme en province. Les nouvelles autorités en ont fait la priorité de leur programme. Dans ce cadre, elles ont amorcé la réorganisation des forces armées, avec la création de nouveaux bataillons (dont un bataillon amphibie pour la surveillance de la frontière fluviale), l'institution de nouvelles régions militaires et des nominations et promotions au niveau du haut commandement.

15. J'en appelle encore une fois à la générosité des donateurs afin qu'ils accompagnent efficacement le Gouvernement centrafricain dans ces efforts, sans lesquels le retour à l'ordre constitutionnel et à une paix durable serait difficile en République centrafricaine.

16. L'Équipe militaire du BONUCA a poursuivi ses activités d'assistance-conseil, d'évaluation et de désarmement. Elle a participé à la mission d'évaluation effectuée par les agences du système des Nations Unies dans les localités de Damara et Sibut (respectivement à 70 kilomètres et 180 kilomètres au nord de Bangui), après leur reprise par les forces loyalistes en février 2003. Elle a aussi pris part aux travaux de la Commission de restitution des biens pillés au moment du coup d'État. L'Équipe continue de suivre l'exécution des activités du Programme national de désarmement et de réinsertion. Elle assurera bientôt une formation en matière d'opérations de maintien de la paix et de désarmement, démobilisation et réintégration en faveur des éléments de la Force CEMAC.

17. L'Équipe de police civile du BONUCA a continué à assurer le suivi de la situation sécuritaire du pays. Elle a également participé à la Commission de restitution des biens volés. Elle a enfin poursuivi ses activités de formation en faveur de la police et de la gendarmerie centrafricaines, en organisant des stages en

maintien de l'ordre, police judiciaire, circulation routière et techniques d'enquête, au profit de 115 gendarmes et fonctionnaires de police.

IV. Situation économique et sociale

18. L'économie centrafricaine, déjà très fragilisée du fait des troubles politico-militaires répétitifs, est aujourd'hui totalement sinistrée. En raison de l'absence de tout programme de coopération avec les institutions de Bretton Woods, l'État n'a bénéficié d'aucune aide budgétaire depuis janvier 2001, excepté l'assistance chinoise de 20 millions de dollars des États-Unis d'Amérique qu'il vient de recevoir. En vue d'explorer les voies de finalisation d'un accord avec le Fonds monétaire international (FMI), une réunion avait eu lieu à Paris, le 7 mars 2003, avec les principaux bailleurs, sur le problème spécifique du règlement de la dette de la République centrafricaine à l'égard de la Banque africaine de développement. La réunion avait conclu à l'éventualité d'un programme postconflit. Dans ce cadre, la France avait réaffirmé sa disponibilité à apporter une assistance exceptionnelle à la République centrafricaine, dès le début du dialogue national.

19. Les nouvelles autorités centrafricaines ont, dès leur prise du pouvoir, affirmé leur volonté de reprendre les discussions avec les institutions de Bretton Woods, en vue de la conclusion d'un programme postconflit. Le sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEMAC, tenu à Brazzaville, le 21 mars 2003, a, de son côté, demandé à ces institutions d'apporter leur concours à la République centrafricaine. Cette assistance reste d'autant plus urgente que les énormes pillages et destructions ayant suivi le coup d'État ont non seulement annihilé les infrastructures et moyens de l'État (édifices publics, bureaux, moyens informatiques, archives et dossiers, véhicules), mais aussi achevé ce qui restait du tissu économique et industriel du pays. Des actions ciblées urgentes sont souhaitables afin de doter le pays des structures administratives de base, détruites lors du coup d'État du 15 mars.

20. Dans le cadre de la recherche d'une assistance extérieure, le nouveau Premier Ministre a effectué, au mois de mai dernier, une visite à Paris et Bruxelles pour évoquer la situation de la République centrafricaine avec des responsables français et de l'Union européenne. Le nouveau Gouvernement a élaboré, comme document d'orientation et de stratégie, un programme d'urgence de relance économique et sociale. Au plan humanitaire, un appel d'urgence, d'un montant d'environ 9,5 millions de dollars, axé sur les secteurs de la santé et de la sécurité alimentaire, a été lancé avec l'assistance du système des Nations Unies.

21. Le Gouvernement semble déterminé à instaurer une gestion rigoureuse et à doter l'État des ressources nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, après avoir créé un Ministère de la bonne gouvernance, les nouvelles autorités ont décidé de mettre de l'ordre dans l'exploitation des deux principales richesses du pays, le bois et le diamant. Dans le même cadre, les membres du Gouvernement, comme les responsables des régions financières, ont désormais l'obligation de déclarer leurs biens à leur prise de fonctions.

22. Le Gouvernement a fait de la question des salaires, bourses et pensions, une « priorité absolue ». La tension sociale, latente depuis ces dernières années, semble s'estomper progressivement. En effet, les syndicats et les retraités ont apporté un soutien sans équivoque au général Bozizé. Les représentants des travailleurs sont

même associés à la gestion consensuelle de la transition, avec la nomination d'un dirigeant syndicaliste enseignant au poste de ministre de la fonction publique.

23. Le Gouvernement a parachevé le paiement des salaires d'avril 2001 pour les fonctionnaires civils, de juillet 2001 pour les policiers et d'août 2001 pour les militaires. Il a versé à terme échu, à l'ensemble des agents de l'État sans discrimination, les salaires des mois d'avril et de mai 2003. L'assistance exceptionnelle de 5 milliards de francs CFA accordée le 3 juin 2003 par les États membres de la CEMAC à la République centrafricaine permettra, avec l'appoint des ressources nationales, de payer deux autres mois de salaires. Les arriérés (35 mois de salaires pour la majorité des fonctionnaires, 10 trimestres de pensions pour les retraités et 24 mois de bourses) seront payés progressivement, quand la situation financière de l'État le permettra.

24. En raison de ce nouveau contexte, pour la première fois depuis plus de 10 ans, les travailleurs ont célébré avec éclat la fête du travail le 1er mai 2003. Les enseignants du secteur public, en grève depuis la rentrée d'octobre 2002, ont repris le travail le 2 mai 2003 et l'année scolaire a été réaménagée en conséquence.

V. Situation des droits de l'homme

25. Depuis mon dernier rapport, la situation générale des droits de l'homme s'est détériorée en raison des incidents entre les rebelles et les forces loyalistes avant le coup d'État et des exactions des forces dites patriotiques ou « Libérateurs » (composées de Tchadiens et de Centrafricains) après le coup d'État. La reprise en février 2003, par l'armée gouvernementale (appuyée par les éléments de M. Jean-Pierre Bemba), des villes alors occupées par la rébellion avait généralement engendré de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire : pillages, exécutions sommaires, viols, disparitions forcées, traitements inhumains, cruels et dégradants, enrôlement de jeunes.

26. Après le coup d'État du 15 mars 2003, Bangui a connu des pillages à grande échelle, commis aussi bien par les « Patriotes » venus avec le général Bozizé que par d'autres militaires et les populations civiles elles-mêmes. Ces pillages ont touché les résidences des anciennes autorités (chef de l'État, Premier Ministre, Président du Parlement, ministres), des ministères (dont la Primature) et services publics, certaines agences des Nations Unies (l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial), les résidences du personnel onusien (dont les représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et cinq fonctionnaires du BONUCA), certaines missions diplomatiques et consulaires. Des centaines de véhicules appartenant à l'Administration, à des sociétés et à des particuliers ont également été volés.

27. La situation d'insécurité et la crainte de règlements de comptes ont poussé les anciennes autorités à se réfugier dans les ambassades étrangères, dont l'Ambassade de France, où se trouve encore l'ancien Premier Ministre Ziguélé, qui bénéficie dorénavant du statut de réfugié politique. De nombreux cas d'exactions commises par les « Patriotes » ou « Libérateurs » continuent d'être signalés dans la ville de Bangui. Dans le cadre de la protection des personnes et de la sauvegarde de leurs biens, les autorités ont lancé des opérations conjointes de sécurisation de la capitale, menées par les Forces armées centrafricaines, la Force CEMAC et les forces françaises.

28. À la suite de l'ordonnance d'amnistie, signée le 23 avril 2003 par le général Bozizé, de nombreux Centrafricains, exilés ou réfugiés à l'extérieur, sont rentrés au pays. Le 20 mai 2003, les autorités ont mis en place un Comité national d'accueil et de réinsertion des rapatriés, notamment pour le retour des réfugiés de mai 2001 qui se trouvent en République démocratique du Congo et au Congo-Brazzaville. Ces derniers ont commencé à rentrer à Bangui le 9 juin 2003.

29. Les nouvelles autorités centrafricaines ont proclamé leur attachement au respect des droits humains, en dépit de la situation d'exception dans laquelle vit le pays, eu égard à la suspension de la Constitution. Cette intention a été matérialisée par l'article 6 de l'Acte constitutionnel du 15 mars 2003 portant organisation provisoire des pouvoirs de l'État. De plus, la création d'un Ministère de la justice, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance est encourageante.

30. Outre les actions d'observation et d'investigation des violations des droits de l'homme, le BONUCA poursuit ses activités dans le cadre du renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Un séminaire de formation des membres du Comité national de rédaction des rapports nationaux a été organisé à Bangui du 10 au 14 décembre 2002. De plus, la décentralisation des programmes de formation en droits de l'homme et droit humanitaire, destinés aux agents d'application des lois, continue. Ainsi, du 22 avril au 9 mai 2003, la huitième phase de cette formation s'est déroulée à Mbaiki (100 kilomètres au sud-ouest de Bangui).

31. Au cours de la période sous revue, la Section des Droits de l'homme du BONUCA, avec l'assistance de consultants nationaux, a procédé à la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale. Un séminaire de validation aura lieu en juin 2003, qui adoptera également le plan national des droits de l'homme de la République centrafricaine.

32. L'Unité Information du BONUCA a poursuivi ses activités de vulgarisation des droits de l'homme, grâce notamment au partenariat avec les stations de radio locales. Elle s'est, en outre, employée à rendre plus visibles les actions du Bureau, principalement avec la réalisation d'un film institutionnel au mois de mai 2003. Enfin, elle a poursuivi son appui aux médias centrafricains, avec l'organisation d'une session de formation des journalistes sur l'analyse politique et le partenariat avec les organisations de journalistes.

VI. Observations

33. Trois mois après le coup d'État du 15 mars 2003, la situation globale se stabilise laborieusement en République centrafricaine. En effet, la situation sécuritaire reste fragile. Si, dans la capitale, l'on a noté une relative amélioration à cet égard, à l'intérieur du pays, l'insécurité persiste sur les axes routiers et même dans les agglomérations. La première priorité reste donc, pour les nouvelles autorités, le rétablissement de la sécurité. Comme je l'ai dit précédemment, c'est là le préalable à un bon déroulement de la période de transition et à l'organisation des futures échéances électorales dans des conditions optimales.

34. Sur ce plan, le BONUCA apportera sa contribution au programme de restructuration des forces de défense et de sécurité centrafricaines. C'est la raison pour laquelle, outre le programme de restructuration, le Bureau suivra l'évolution de

la situation sécuritaire dans le pays, la sécurisation du territoire et le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. La mise en oeuvre du projet de restructuration des forces armées requiert un appui technique et financier urgent et substantiel des partenaires. J'exhorte à nouveau la communauté internationale à apporter sa généreuse assistance à ce programme prioritaire et à favoriser la conclusion d'un programme postconflit entre la République centrafricaine et les institutions de Bretton Woods, une fois que le nouveau régime annoncera et mettra en application le calendrier de la transition.

35. Les autorités envisagent un retour à la légalité constitutionnelle en janvier 2005. Si cet engagement est honoré, la période de transition durerait moins de 22 mois. Le dialogue national serait organisé au cours de cette année 2003. Le référendum constitutionnel aurait lieu au premier semestre de 2004. Les élections générales (présidentielle, législatives et municipales) seraient organisées au second semestre de 2004. Sur la base de ce programme que leur avait présenté le général Bozizé, les chefs d'État de la CEMAC ont officiellement reconnu le nouveau régime de la République centrafricaine, à l'issue de leur sommet extraordinaire, tenu à Libreville le 3 juin 2003.

36. Il y a lieu, cependant, de tenir compte des énormes besoins de l'État centrafricain engendrés par l'ampleur des destructions des biens publics dues au coup d'État. J'en appelle donc à tous les partenaires afin qu'ils assistent efficacement la République centrafricaine à préparer ses prochaines élections générales, en appuyant, entre autres, l'élaboration de la nouvelle Constitution et du nouveau Code électoral, le retour de tous les réfugiés et des déplacés préalablement aux opérations de recensement, afin que des élections régulières puissent avoir lieu dans le calme et la sérénité.

37. Dans le contexte actuel du pays, l'assistance que l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter à la République centrafricaine consisterait à accompagner le processus en cours, jusqu'à la restauration de l'ordre constitutionnel, en procédant à une réorientation provisoire des programmes de ses agences présentes en République centrafricaine. Le concours de la communauté internationale demeure capital pour mener à bien la transition et, éventuellement, pour en réduire la durée. Le système des Nations Unies continuera à encourager les autorités à veiller au respect des droits de l'homme de tous les Centrafricains sans tenir compte de leur appartenance ethnique ou de leur affiliation politique.

38. L'instabilité chronique de la République centrafricaine, aggravée par le dernier coup d'État, a généré de nouveaux défis pour le BONUCA. Le mandat du Bureau ne changera pas fondamentalement, mais les activités seront réorientées pour être adaptées aux exigences du nouveau contexte en République centrafricaine.

39. Je voudrais enfin rendre un hommage appuyé à mon représentant, le général Lamine Cissé, ainsi qu'au personnel du système des Nations Unies pour le dévouement et le courage dont ils ont fait montre pendant cette période particulièrement difficile et éprouvante, dans l'exercice de leurs fonctions.